RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et
de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 08 JAN. 2025

relatif à la composition de la Commission technique nationale chargée du contrôle du déroulement du vote électronique par internet pour l'élection des membres des chambres d'agriculture

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.511-45-2, R.511-45-5, R.511-45-6, R.511-45-7, et R.511-49-1 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2024 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique pour l'élection des membres des chambres d'agriculture ;

Vu les propositions des parties prenantes à la Commission technique nationale chargée du contrôle du déroulement du vote électronique par internet pour l'élection des membres des chambres d'agriculture,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres de la Commission technique nationale instituée pour l'élection des membres des chambres d'agriculture par vote électronique :

Madame Eugénie ORIO, adjointe au directeur des affaires juridique (DAJ) du secrétariat général du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), présidente, suppléée en cas d'empêchement par Madame Blandine MANOKHA, sous-directrice du droit public général de la DAJ.

Madame Élodie LEMATTE, cheffe de service compétitivité et performance environnementale.

Monsieur Arnaud DUNAND, sous-directeur de la performance environnementale et de la valorisation des territoires (SDPE) de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du MASA, suppléé en cas d'empêchement par Madame Hélène BRIAL-ROBIN, cheffe de bureau du développement agricole et des chambres d'agriculture (BDA) de la SDPE, ou Monsieur Cédric LORENZI, adjoint à la cheffe du BDA.

Monsieur Loïc MIDY, sous-directeur de la stratégie, du pilotage et des ressources (SPR) du service du numérique du secrétariat général du MASA, suppléé en cas d'empêchement par Monsieur Jean-Louis LARRIEU, adjoint au sous-directeur de la SPR.

Monsieur Pierre MARIN, Fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information, Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du MASA.

Monsieur Franck DROUET, chef de projet informatique du vote électronique à Chambres d'agriculture France.

Monsieur Josselin EDOUARD Responsable du pôle Qualité – Sécurité – Conformité à Chambres d'agriculture France.

Monsieur Mirza GOPEE, chef de grand projet – vote électronique de VOXALY-DOCAPOSTE, suppléé en cas d'empêchement par Monsieur Laurent WALLET, directeur des opérations de VOXALY-DOCAPOSTE.

Monsieur Christian MEHL, de LEHM production et conseil, chargé de l'expertise indépendante.

Le secrétariat de la commission est assuré par Madame Dorothée BOURMAUD, et Madame Olfa AUBLIN-KARMOUS, chargées de mission du BDA.

Article 2

L'arrêté du 2 janvier 2019, relatif à la composition de la Commission technique nationale chargée du contrôle du déroulement du vote électronique par internet pour l'élection des membres des chambres d'agriculture, est abrogé.

Article 3

Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur général adjoint de la performance
économique et environnementale des entreprises

Serge LHERMITTE